



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL – CHALLENGE HAUTEUR 80 CM REGIONAL - 2026

Le challenge a pour objectif de récompenser les cavaliers qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans les **épreuves 80 cm régional identifiées dans l'avant-programme** organisées lors des concours Régionaux repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Participation :

- Le challenge 80 cm Régional est ouvert à tout cavalier détenteur d'une **licence 02**, de choix **GEPL ou ORV**, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV, montant toute monture immatriculée ou enregistrée à la FRBSE.
- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.
- Le cavalier doit participer à **minimum 8 journées (2 épreuves par jour)** 80 cm Régional.
- Le cavalier **doit participer à minimum 1 concours « combiné »**, une épreuve d'obstacle et une reprise de dressage (**journée comprise dans le minimum de 8 journées**)
- Un cavalier peut être repris dans différents challenges Régionaux de hauteurs joutantes.
- Un cavalier peut changer de challenge, vers une hauteur descendante, et ce après le troisième concours de la saison **en informant le secrétariat du GEPL**. Dans ce cas, il garde les points acquis. Passé la date **du 30 avril**, il peut changer de hauteur mais uniquement avec des points de participations (1 point par épreuve).
- Un cavalier peut être repris dans différents challenges Régionaux de hauteurs joutantes.
- Le cavalier est exclu du challenge s'il participe lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 80 cm.

Epreuves :

- Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
- Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour les challenges ou non.

Répartition des points :

- Si un cavalier à plusieurs montures, seul le résultat de la journée de la meilleure paire est comptabilisé.
- Les points sont attribués au cavalier (de la façon suivante : **1^{er} =100, 2^{ème}= 95, 3^{ème}= 91, 4^{ème}=88, 5^{ème}=86, 6^{ème}=85, 7^{ème}=84 ... 95^{ème} et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0**)
- **Les points attribués au cavalier pour l'épreuve de dressage = le double du pourcentage obtenu pour sa reprise.**
- **Le résultat final du challenge sera calculé en additionnant les points des 12 meilleures journées du cavalier. Au-delà de 12 journées, le cavalier recevra 2 points de participation par journée.**
- Le cavalier ayant remporté le plus grand nombre de points remporte le challenge.
- Remarque : en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans les 12 meilleures journées retenues pour le challenge est classé avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

Prix :

- En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les 15 premiers cavaliers classés du challenge sont récompensés.

G.E.P.L - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège